

POR • Évaluation des risques

Évaluation des risques en matière de sécurité à domicile

C'est quoi ?

Une évaluation des risques en matière de sécurité est effectuée pour les usagers qui reçoivent des services à domicile.

L'évaluation des risques comprend un examen de l'environnement physique intérieur et extérieur, des risques chimiques et biologiques ou de ceux liés aux incendies et aux chutes, des troubles médicaux qui exigent des précautions spéciales, des facteurs de risque de l'utilisateur et des mesures d'urgence.

Comment ?

- Pour les intervenants utilisant l'outil de cheminement clinique informatisé (OCCI) :
En complétant l'OCCI, lequel comprend l'ensemble des critères de risque en matière de sécurité à domicile.
- Pour les intervenants n'utilisant pas l'OCCI :
En complétant le formulaire « Grille de repérage des risques en matière de sécurité à domicile et suivis ».

Quand ?

L'évaluation des risques est faite au début des services et est régulièrement mise à jour tout au long du suivi, au minimum une fois par année.

Par qui ?

Tous les professionnels offrant des soins et des services à domicile.

Où trouver l'information sur les pratiques en vigueur ?

Disponibilités du formulaire « Grille de repérage des risques en matière de sécurité à domicile et suivis » :

- eClinibase (GDE) SLSM et LTEA (EST40152)
- eClinibase (GDE) IUSMM (LHL40152)
- Oacis : (o'Word) : PDI (EST40152)

Porteur de la POR: Jean-François Brodeur, coordonnateur Soutien à domicile

Version octobre 2023